



## Négociations Annuelles Obligatoires : Des propositions bien insuffisantes !!

Pas de trêve durant l'été, les négociations annuelles obligatoires (NAO) se poursuivent. Mais vous pouvez donner votre avis en vous exprimant à travers le sondage que nous avons mis en ligne début juillet et qui est accessible [ICI](#).

Mais nous pouvons d'ores et déjà vous faire part des propositions d'évolutions salariales présentées par la direction de CGI lors de la dernière réunion de négociation :

- **2,2 %** de la masse salariale sera consacré aux augmentations. Ce chiffre ne tient pas compte des mesures et des augmentations des minima sociaux éventuels. Chaque BU devra avoir un minimum de 2,1% d'augmentation.

A l'heure où le turnover explose, où il est de plus en plus difficile de retenir les talents, à la CGT nous estimons que la proposition faite par la direction est bien insuffisante d'autant plus que les chiffres des résultats présentés dans chaque CSE montrent une forte croissance de la marge et de la contribution.

Nous savons que CGI a dû augmenter les salaires d'embauche pour recruter de nouveaux collaborateurs et cela se traduit par une incohérence des salaires entre un jeune embauché et un salarié ayant 1 ou 2 ans d'expérience dans l'entreprise. Cela ne va pas être sans conséquence.

Ce n'est pas avec seulement 2,2% d'augmentation de la masse salariale qu'il sera possible de retenir les salariés.

*Alors décidons ensemble des moyens que nous devons nous donner pour obtenir de justes augmentations*



Lors de cette négociation, la direction de CGI nous a fait part de son intention de mettre en place un Forfait Mobilités Durables (FMD).

Ce forfait, encadré par la loi d'orientation des mobilités, se décomposerait en 2 parties :

- l'aide à l'achat ou location d'un vélo plafonnée à 250€ (= 50% du FMD) comprenant également la réparation, l'entretien, l'achat d'accessoire, assurance vol/accident et les tickets de transport en TC (hors abonnement) les jours où l'usage du vélo est impossible
- et une indemnité forfaitaire vélo de 25 cts/km pouvant aller de 50% à 100% du FMD suivant l'utilisation ou non de la partie précédente.

Mais, attention, il ne sera pas possible de cumuler le remboursement de l'abonnement de transport en commun et l'utilisation du forfait mobilités durables.

Voilà des années que la CGT revendique une aide aux salarié.es qui se déplacent en vélo, mais nous regrettons que cela ne soit pas combiné avec le remboursement de l'abonnement au transport en commun car de nombreux salarié.es utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur les zones de parcage des transports en commun et, avec un peu d'aide, ce trajet aurait pu être fait en vélo.

En revanche, nous regrettons que les motivations de CGI, qui transparaissent à travers la présentation, sont que ce FMD va pouvoir voir le jour parce que des mesures exonérant l'entreprise de cotisations ont été mises en place et que CGI pourra recevoir le label employeur pro-vélo..

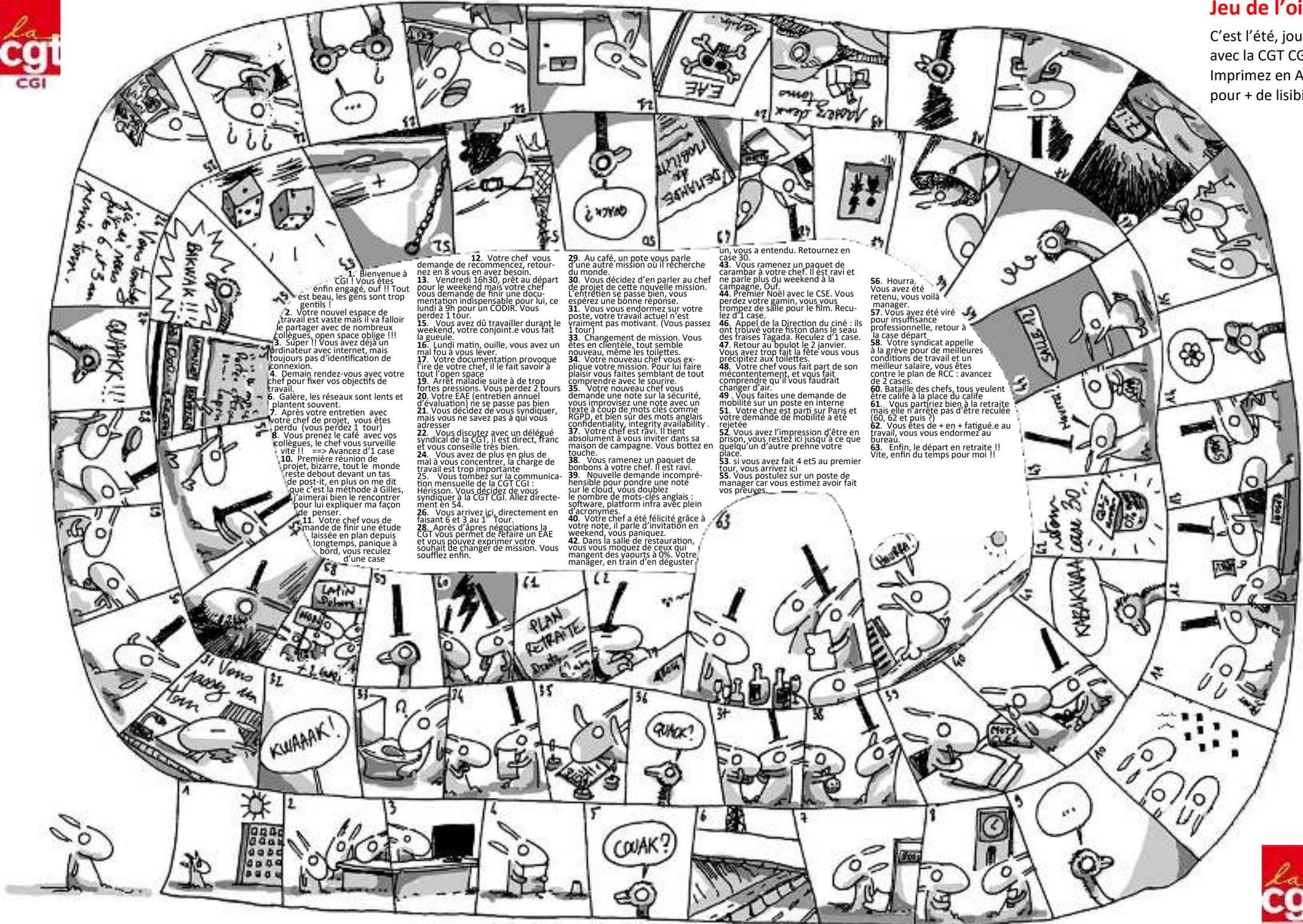
Il est bon de rappeler que les cotisations sont indispensables au fonctionnement de notre société et financent les prestations de sécurité sociale.

## Pass sanitaire : obligatoire pour les usagers des TGV et de l'avion !!

A l'heure où nous écrivons cet article, nous ne connaissons pas précisément la date d'application de cette mesure, mais si vous faites partie des salarié.es devant utiliser le TGV ou l'avion comme moyen de transport pour se rendre sur son lieu de travail, alors vous risquez d'être impacté par cette mesure très prochainement (a priori après le conseil constitutionnel du 5 août).

Si vous vous sentez concerné.e, anticipez et demandez le télétravail.

Si la CGT réaffirme sa position sur la nécessité de la vaccination pour combattre efficacement la pandémie, elle s'oppose à son obligation, préférant la voie de la conviction.



1. Bienvenue à CGT ! Vous êtes enfin engagé, ouf !! Tout est beau, les gens sont trop gentils !

2. Votre nouvel espace de travail est vaste mais il va falloir le partager avec de nombreux collègues, open space oblige !!!

3. Super !! Vous avez déjà un ordinateur avec internet, mais toujours pas d'identification de connexion.

4. Demain rendez-vous avec votre chef pour fixer vos objectifs de travail.

5. Gaière, les réseaux sont lents et plantent souvent.

6. Après votre entretien avec votre chef de projet, vous êtes perdu (vous perdez 1 tour) !

7. Vous prenez le café avec vos collègues, le chef vous surveille vite !! ==> Avancez d'1 case

8. Première réunion de projet, bizarre, tout le monde reste debout devant un tas de post-it, en plus on me dit que c'est la méthode à Gilles, j'aimerais bien le rencontrer pour lui expliquer ma façon de penser.

9. Votre chef vous demande de finir une étude laissée en plan depuis longtemps, panique à bord, vous reculez d'une case

10. Votre chef vous demande de recommencer, retournez en 3 vous en avez besoin.

11. Vendredi 16h30, prêt au départ pour le weekend mais votre chef vous demande de finir une documentation indispensable pour lui, ce lundi à 9h pour un CODIR. Vous perdez 1 tour.

12. Vous avez dû travailler durant le weekend votre conjoint.e vous fait la gueule.

13. Lundi matin, ouille, vous avez un mal fou à vous lever.

14. Votre documentation provoque l'ire de votre chef, il le fait savoir à tout l'open space

15. Arrêt maladie suite à de trop fortes pressions. Vous perdez 2 tours

16. Votre EAE (entretien annuel d'évaluation) ne se passe pas bien

17. Vous décidez de vous syndiquer, mais vous ne savez pas à qui vous adressez

18. Vous discutez avec un délégué syndical de la CGT, il est direct, franc et vous conseille très bien.

19. Vous avez de plus en plus de mal à vous concentrer, la charge de travail est trop importante

20. Vous tombez sur la communication mensuelle de la CGT CGI - Hérisson. Vous décidez de vous syndiquer à la CGT CGI. Allez directement en 54.

21. Vous arrivez ici, directement en faisant 6 et 3 au 1. Tour.

22. Après d'après négociations la CGT vous permet de refaire un EAE et vous pouvez exprimer votre souhait de changer de mission. Vous soufflez enfin.

23. Au café, un pote vous parle d'une autre mission ou il recherche du monde.

24. Vous décidez d'en parler au chef de projet de cette nouvelle mission. L'entretien se passe bien, vous espérez une bonne réponse.

25. Vous vous endormez sur votre poste, votre travail actuel n'est vraiment pas motivant. (Vous passez 1 tour)

26. Changement de mission. Vous êtes en clientèle, tout semble nouveau, même les toilettes.

27. Votre nouveau chef vous explique votre mission. Pour lui faire plaisir vous faites semblant de tout comprendre avec le sourire.

28. Votre nouveau chef vous demande une note sur la sécurité, vous improvisez une note avec un texte à coup de mots clés comme RGPD, et bien sûr des mots anglais confidentiality, integrity availability.

29. Votre chef est ravi. Il tient absolument à vous inviter dans sa maison de campagne. Vous bottez en touche.

30. Vous ramenez un paquet de bonbons à votre chef. Il est ravi.

31. Nouvelle demande incompréhensible pour pondre une note sur le cloud, vous doublez le nombre de mots-clés anglais : software, platform infra avec plein d'anonymes.

32. Votre chef a été félicité grâce à votre note, il parle d'invitation en weekend, vous paniquez.

33. Dans la salle de restauration, vous vous moquez de ceux qui mangent des yaourts à 0%. Votre manager, en train d'en déguster

34. un, vous a entendu. Retournez en case 30.

35. Vous ramenez un paquet de carambar à votre chef. Il est ravi et ne parle plus du weekend à la campagne. Ouif.

36. Premier Noël avec le CSE. Vous perdez votre gain, vous vous trompez de salle pour le film. Reculez d'1 case.

37. Appel de la Direction du ciné : ils ont trouvé votre histoire dans le seu des fraises Tagada. Reculez d'1 case.

38. Retour au boulot le 2 janvier. Vous avez trop fait la fête vous vous précipitez aux toilettes

39. Votre chef vous fait part de son mécontentement, et vous fait comprendre qu'il vous faudrait changer d'air.

40. Vous faites une demande de mobilité sur un poste en interne

41. Votre chez est parti sur Paris et votre demande de mobilité a été rejetée

42. Vous avez l'impression d'être en prison, vous restez ici jusqu'à ce que quelqu'un d'autre prenne votre place.

43. si vous avez fait 4 et 5 au premier tour, vous arrivez ici

44. Vous postulez sur un poste de manager car vous estimez avoir fait vos preuves.

45. Hourra. Vous avez été retenu, vous voilà manager

46. Vous avez été viré pour insuffisance professionnelle, retour à la case départ

47. Votre syndicat appelle à la grève pour de meilleures conditions de travail et un meilleur salaire, vous êtes contre le plan de RCC : avancez de 2 cases.

48. Bataille des chefs, tous veulent être calife à la place du calife

49. Vous partiriez bien à la retraite mais elle n'arrête pas d'être reculée (60, 62 et puis ?)

50. Vous êtes de + en + fatigué.e au travail, vous vous endormez au bureau.

51. Enfin, le départ en retraite !! Vite, enfin du temps pour moi !!

52. Vous avez été viré pour insuffisance professionnelle, retour à la case départ

53. Vous avez été viré pour insuffisance professionnelle, retour à la case départ

54. Vous avez été viré pour insuffisance professionnelle, retour à la case départ

55. Vous avez été viré pour insuffisance professionnelle, retour à la case départ

56. Vous avez été viré pour insuffisance professionnelle, retour à la case départ

57. Vous avez été viré pour insuffisance professionnelle, retour à la case départ

58. Vous avez été viré pour insuffisance professionnelle, retour à la case départ

59. Vous avez été viré pour insuffisance professionnelle, retour à la case départ

60. Vous avez été viré pour insuffisance professionnelle, retour à la case départ

61. Vous avez été viré pour insuffisance professionnelle, retour à la case départ

62. Vous avez été viré pour insuffisance professionnelle, retour à la case départ

63. Vous avez été viré pour insuffisance professionnelle, retour à la case départ



# 32 Heures sur 4 jours : et si on en reparlait !!

## Ce qui existe déjà en France

Alors que le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter, que la crise nous a montré que certaines entreprises ont profité des aides de l'état sans contrepartie, il est temps de se pencher sur une solution que beaucoup ont enterrée trop rapidement, sous prétexte d'utopie : les 32h.

En pleine crise de pandémie, une société Française (LDLC spécialisée dans la distribution de matériel informatique) a décidé de franchir le pas et d'instaurer la semaine de 32 heures sans réduction ni gel de salaires en instaurant la semaine de 4 jours. Cette initiative vient de l'employeur lui-même qui a proposé cela l'été dernier à plus de 1000 salarié.es du groupe. Imaginez la bonne surprise pour les salarié.es et les organisations syndicales présentes.

Mais ce n'est pas la seule, d'autre entreprise, parfois dans les mêmes domaines que CGI, ont fait également ce choix : alors pourquoi pas nous ?

*Et si le rêve que l'on nous vante tant chez CGI, c'était celui-là : la semaine de 4 jours !*

## Et à l'étranger ?

Plus récemment, l'Espagne a décidé d'expérimenter la semaine de 32 heures sans baisse de salaire auprès de 200 entreprises. Ce qui représente plusieurs milliers de salariés.

D'autres pays emboîtent le pas comme la Nouvelle-Zélande ou l'Allemagne. En Allemagne, le président du syndicat IG Metall s'est prononcé en 2020 pour les 32h et un accord récent dans la métallurgie vient d'ouvrir la voie à une semaine de 4 jours .

Le mouvement « 4dayweek » est en train de voir le jour un peu partout dans le monde et mène campagne pour la réduction du temps de travail.

Alors en France, pourquoi pas nous ?

## Un peu d'histoire

En 2016, un rapport officiel de l'IGAS (Inspection générale interministérielle du secteur social) s'est penché sur la possibilité de réduire le temps de travail afin de diminuer le chômage. Bizarrement ce rapport a été censuré par la Direction de l'IGAS. Heureusement, il a pu être récupéré et en voici un extrait :

« Concernant la première partie, qui mobilise de nombreuses comparaisons européennes en matière de durée du travail, la mission juge particulièrement nécessaire de rappeler certains faits trop souvent méconnus, qui vont parfois à l'encontre de ce qui peut être avancé dans le débat public :

- La durée du travail diminue dans tous les pays de l'Union européenne.
- La durée effective du travail en France n'est pas particulièrement basse par rapport à celles des autres membres de l'Union européenne si l'on considère le temps de travail de tous les salariés, et pas seulement ceux à temps complet.
- Les modalités de cette réduction du temps de travail varient en revanche notablement selon les pays, avec en particulier un recours très variable au temps partiel, certains pays, comme l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, s'étant appuyés sur un développement massif de celui-ci »

## Qu'est--ce qui dérange autant dans ce rapport, fouillé, documenté et argumenté ?

Le fait qu'il prenne le contrepied de la politique du gouvernement et du MEDEF, et de la loi Travail et des suivantes ?

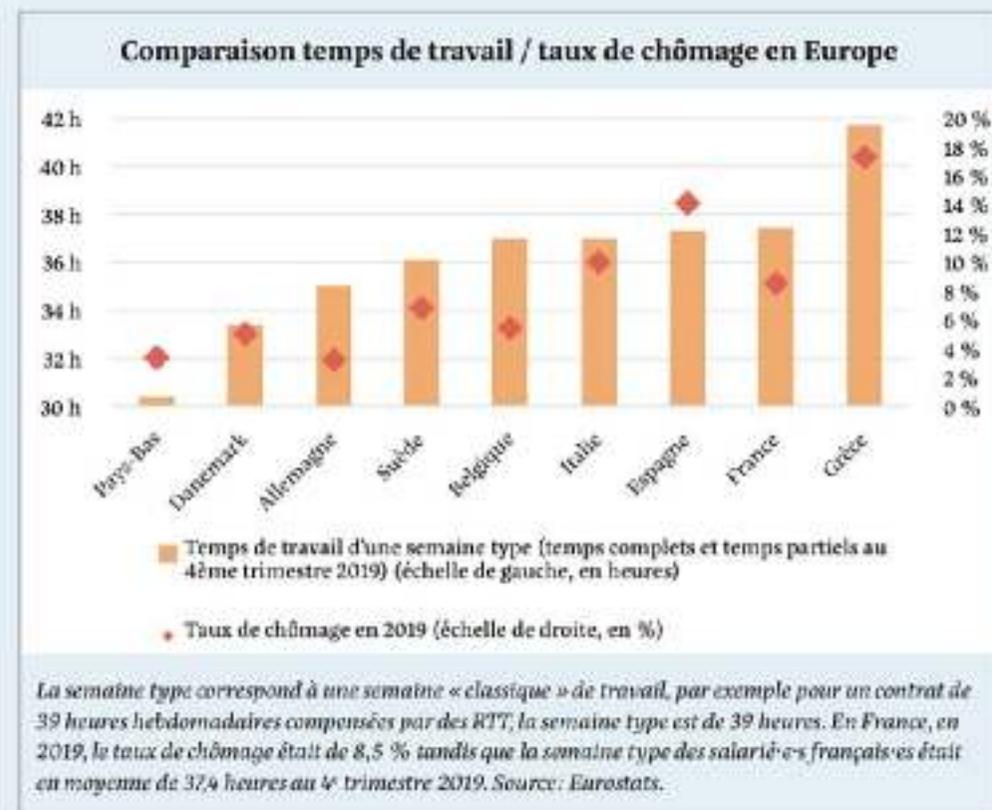
En effet, le rapport démontre, chiffres à l'appui **qu'augmenter le recours aux heures supplémentaires détruit des emplois.**

La loi TEPA de Nicolas Sarkozy (baisse de la fiscalité des heures sup et assouplissement) aurait ainsi supprimé 50 000 à 90 000 emplois.

Combien la loi Travail en a-t-elle supprimé, avec la majoration des heures supplémentaires à 10% contre 25 à 50% aujourd'hui ?

Ensuite, le rapport démontre que la flexibilité interne et externe existe déjà en France et a beaucoup augmenté depuis 20 ans (*travail de nuit, le dimanche, explosion des CDD, annualisation, forfaits jours...*).

## Comparaisons internationales: pour en finir avec quelques idées reçues



Suite page suivante



# 32h sans perte de salaire : possible et bénéfique

*Ce rapport confirme que les 35h ont permis de créer 350 000 emplois directs, sans compter ceux liés au temps libéré et aux loisirs.*

Un rapport sénatorial confirme que le Crédit Impôt Compétitivité Emploi, le CICE mis en place en 2013 par le gouvernement (d'un coût de 20 milliards, soit l'équivalent du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche) n'a eu aucun impact sur l'emploi et n'a ni profité aux PME, ni aux secteurs exposés à la concurrence.

*Ainsi, parmi les politiques publiques mises en œuvre ces 30 dernières années, la baisse du temps de travail est le seul dispositif qui permette de créer massivement de l'emploi*

## Ce rapport tord le cou à certaines idées reçues.

Et démontre notamment que le temps de travail a baissé partout en Europe, et va continuer à baisser du fait des gains de productivité liés à la révolution numérique.

Entre 1998 et 2012, la baisse moyenne du temps de travail de l'ensemble des salariés a même été plus importante en Allemagne (-13,5%) qu'en France (-12,9%).

Enfin, ce rapport fait des propositions originales et innovantes, proches pour certaines de celles de la CGT, et notamment :

- ▶ La mise en place d'une réduction du temps de travail à 32h, au volontariat, financée par le redéploiement des aides de l'état aux entreprises.

Les rapporteurs reconnaissent que cette mise en place au volontariat créerait beaucoup moins d'emplois que celle qui serait générée par une mise en place obligatoire, mais retiennent cette mesure dans un premier temps, pour « apaiser le débat sur la réduction du temps de travail »

- ▶ Une mesure de réduction du temps de travail spécifique pour les cadres, avec un encadrement des forfaits jours de façon à ce que le temps de travail ne puisse pas dépasser 44h hebdomadaires (40% travaillent plus de 49h !).

En effet, la mission IGAS relève que le pourcentage de cadres en France est beaucoup plus faible que chez nos voisins européens, alors que nous avons un taux de diplômés-es de l'enseignement supérieur élevé (pp.92 – 94).

Partager le temps de travail des cadres permettrait de baisser le temps et la charge de travail qui sont trop élevés, et d'ouvrir des perspectives d'emploi aux jeunes diplômés.

- ▶ Des propositions pour lutter contre les temps partiels de moins de 80% du temps plein, pour lutter contre les inégalités F/H, avec la mise en place d'outils pour renforcer les multi-employeur par exemple

- ▶ Une politique de réduction du temps de travail sur la vie entière, avec le renforcement des dispositifs de préretraite à 60 ans, des congés spécifiques pour personnes âgées dépendantes et du Compte personnel d'activité par exemple.

*Pour la CGT, la réduction du temps de travail est non seulement un outil de création d'emploi, mais aussi un levier pour redistribuer les richesses du capital vers le travail.*

*Elle doit donc être financée de façon différenciée en fonction de la taille de l'entreprise et de la part des dividendes dans la valeur ajoutée.*

## Consultez les propositions de la CGT ici :

<https://www.soc-etudes.cgt.fr/download/610/analyses/33196/32-heures-cest-possible-et-urgent.pdf>

Délégués et représentants CGT

## Délégué Syndical Central

Pascal GIFFARD BOUVIER 06.11.83.78.27

### CBC

Randja KANOUNI  
06.99.87.85.06

### TPSHR

Sonia LE GOFF  
07.67.82.44.64

### CPGRM

Khedidja TEBAH  
06.28.01.09.61

### André LE CHUITON

06.98.94.15.67

### EUTM

EI Bachir MOUTIK  
06.63.96.63.62

### Grand-Est

Sylvie DAMON  
06.69.40.27.14

### FGDC

Guillaume AUGIER  
07.75.09.99.97

### Grand SUD

Pascal GENTY  
06.95.69.74.02

### Felix ROSAY

07.75.09.99.79

Franck ELIES  
06.10.65.38.96

### Arnaud GUIHENEUF

06.63.70.25.84

### Grand-Ouest

David CROCHU  
06.76.01.24.20

### FS

Éric MARCOU  
06.38.40.56.18

Daniel MENUET  
06 85 24 45 21



## Twitter

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>



47 rue des Docks, 69336 LYON

04.69.64.61.17

contact@cgt-cgi.com | www.cgt-cgi.com

Consultez tous les documents mis en ligne sur notre site CGT CGI via ce [lien](#) ou sur l'intranet CGI à travers cet autre [lien](#)